



Communiqué de presse

Report de la publication des comptes annuels 2025 et du rapport financier annuel

LYON, France, 30 avril 2026 - POXEL SA (Euronext : POXEL - FR0012432516), une entreprise biopharmaceutique qui s'appuie sur son expertise afin de développer des **traitements innovants contre les maladies métaboliques**, dont certaines maladies rares (la « **Société** »), annonce le report de la publication de ses comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de son rapport financier annuel 2025.

Cette décision est liée à la réalisation, depuis la validation du plan de continuation par le Tribunal des activités économiques de Lyon le 22 janvier 2026, de plusieurs opérations significatives dont le traitement comptable nécessite un délai supplémentaire pour la finalisation du rapport annuel, à savoir notamment :

- la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres avec IRIS, annoncée le 3 février 2026, pour un montant maximum de 5 millions d'euros sur 5 ans, par l'émission de bons de souscription d'actions ;
- la signature de l'accord de souscription Tranche D PDR avec IPF Invest Co 2 S.à r.l. et IPF Management SA, annoncée le 25 mars 2026, pour un montant nominal agrégé de 3,75 millions d'euros qui a été automatiquement augmenté à 7,5 millions d'euros à la suite de la réalisation de la cession des actifs PXL770 à Scynexis ;
- la conclusion de l'accord de cession du PXL770 à Scynexis, annoncée le 31 mars 2026, dont les montants versés par Scynexis au titre de l'accord de cession du PXL770 seront perçus par la Société¹.

Calendrier prévisionnel actualisé

Compte tenu de ce qui précède, la Société communique le calendrier prévisionnel suivant :

- Arrêté des comptes annuels 2025 : 5 juin 2026
- Publication du rapport financier annuel 2025 incluant le Document d'Enregistrement Universel 2025 : 15 juin 2026
- Tenue de l'Assemblée Générale annuelle : 23 juillet 2026

Report de la réalisation des augmentations de capital

Par ailleurs, la Société informe que la réalisation des augmentations de capital prévues dans le cadre du plan de continuation, à savoir (i) l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, garantie par IPF Invest Co 2 S.à r.l. et (ii) l'augmentation de capital réservée à IPF Invest Co 2 S.à r.l. par voie de compensation

¹ Étant entendu que 75 % desdits montants seront affectés par la Société au remboursement de la dette obligataire contractée auprès d'IPF Partner



de créances, est reportée afin de s'assurer que les actionnaires disposent d'une information complète et à jour au moment de ces opérations.

La Société tiendra le marché informé de toute évolution significative relative à ces informations.

À propos de Poxel

Poxel est une **société biopharmaceutique dynamique** qui s'appuie sur son expertise afin de développer des **traitements innovants contre les maladies métaboliques**, dont certaines maladies rares. Son produit **TWYMEEG®** (Imeglimine), est le premier de sa classe ciblant le dysfonctionnement mitochondrial. Il est commercialisé au Japon pour le traitement du diabète de type 2 par Sumitomo Pharma, partenaire stratégique de Poxel pour l'Imeglimine dans ce pays. Poxel prévoit de percevoir des redevances ainsi que des paiements basés sur les ventes de **TWYMEEG®**. Pour le traitement de la MASH, le **PXL065**, une R-pioglitazone stabilisée par deutérium, a atteint son critère principal d'évaluation dans l'étude de Phase 2 DESTINY-1. Dans les maladies rares, le **PXL770**, un activateur direct de la protéine kinase activée par l'adénosine monophosphate (AMPK), premier de sa classe, est actuellement développé par Scynexis dans le cadre d'un accord de développement. Poxel est cotée sur Euronext Paris, son siège social est situé à Lyon, en France, et la Société dispose de filiales à Boston, aux États-Unis, et à Tokyo, au Japon.

Pour plus d'informations : www.poxelpharma.com.

Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations peuvent comprendre, sans s'y limiter, tout énoncé précédé, suivi ou incluant des mots tels que « cibler », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « prévoir », « estimer », « planifier », « projeter », « vouloir », « pouvoir avoir », « susceptible de », « probable », « devoir », et d'autres mots et termes ayant un sens similaire ou la forme négative qui en découle. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes inhérentes indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. La Société n'est pas responsable du contenu de liens externes mentionnés dans ce communiqué de presse.

Contact - Relations avec les investisseurs / Médias

NewCap
Théo Martin / Thomas Cozzolino
investors@poxelpharma.com
+33 1 44 71 94 94